



Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



Bureau communautaire du 19 octobre 2023

Bureau communautaire

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Gilles PICHON**

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Madame Sylvie COUSSELO

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

1. Bureau communautaire du 6 juillet 2023 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 7 septembre 2023.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Ateliers Relais - Règlement de fonctionnement et approbation des tarifs

Proposition de règlement

- Durée maximale d'occupation de 3 ans (bail commercial dérogatoire)
- Des loyers progressifs :
 - +15% en année N+1
 - + 25% en année N+2
- Activités éligibles : artisanales ou industrielles
- Entreprises concernées :
 - Entreprise en création ou en reprise
 - Entreprise déjà implantée sur le territoire avec un besoin ponctuel de surface complémentaire

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Ateliers Relais - Règlement de fonctionnement et approbation des tarifs

Tarification proposée en 2023

	Surface	Tarif/m ²			Loyer mensuel HT (€)		
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Ateliers relais Melle (3)	206 m ²						
		2,33	2,68	3,35	480	552	690
Ateliers relais Brioux (3)	206 m ²						
		2,09	2,40	3	430	495	618
Atelier relais Sauzé-Vaussais (1)	314 m ²						
		2,33	2,68	3,35	732	842	1 052

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Ateliers Relais - Règlement de fonctionnement et approbation des tarifs

Réflexion à lancer : autres outils d'accueil des entreprises

- **Tiers-lieux** : espace de travail partagé ou collaboratif permettant à la créativité de naître entre plusieurs acteurs
- **Hôtel d'entreprises** : plateforme de bureaux et ateliers qui proposent des solutions d'hébergement à loyer attractif
- **Pépinière d'entreprises** : structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement du porteur de projet et de la jeune entreprise
- Autres...

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

2. Ateliers Relais - Règlement de fonctionnement et approbation des tarifs

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs, tel que présenté ci-dessus.
- **ADOPTER** le règlement de fonctionnement des Ateliers Relais.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

3. Cession du bien immobilier localisé 2 rue de la Garenne à Lorigné au profit de l'EI MANUNTA

Contexte : Vente à la société MANUNTA Entreprise Individuelle, actuellement locataire de ce bien depuis février 2023, d'un ensemble immobilier, cadastré ZB0156, situé 2 rue de la Garenne à Lorigné (79190)

Surface : 1870 m² avec un bâtiment de 114 m²

Objectif : Permettre à la société de développer son activité de paysagiste

Prix : 25 000 € hors taxes et hors frais

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

3. Cession du bien immobilier localisé 2 rue de la Garenne à Lorné au profit de l'EI MANUNTA



- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3. Cession du bien immobilier localisé 2 rue de la Garenne à Lorné au profit de l'El MANUNTA

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un bien immobilier d'une superficie totale de 1870 m² avec un bâtiment de 114 m² implanté cadastrée ZB0156 au 2 rue de la Garenne à Lorné (79190), à la société MANUNTA Entreprise individuelle, au prix de 25 000 € hors taxes – hors frais, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DECIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe Patrimoine économique 2023 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

4. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0173

Contexte : Vente à la société FUMTECH d'un bien immobilier, cadastré ZD0173, situé dans le parc d'activité économique de la Croix Ganne à Fressines (79370) lui permettant d'implanter le siège social, l'entrepôt et les bureaux

Surface : 1 880m²

Nature de l'activité de l'entreprise :

- Installation de conduit d'évacuation de la fumée ;
- vente et installation de poêles à bois

Objectif : Permettre à la société de se rapprocher de son show room TURBO FONTE, implanté à Chauray

Réalisation du projet : Acquisition foncière portée par la SCI « URBA IMMO 79 » domicilié au 4 rue du lavoir 79370 FRESSINES, en cours de création

Prix : 25 000 € hors taxes et hors frais. La TVA applicable à cette cession sera de 20 %, représentant un montant de 5 000 €, soit une vente totale à 25 000 € HT et 30 000 € TTC

Attractivité économique et juridique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

4. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0173



- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

4. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0173

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif et/ou la promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour la parcelle cadastrée ZD0173 située parc d'activité de la Croix Ganne (Fressines), à la SCI URBA IMMO 79 – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 25 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA sur marge de 3 385,53€, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DECIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2023 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

5. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

Contexte : Modification de la délibération B30_03_2030_03 du 30 mars 2023 autorisant la vente de l'ensemble immobilier, cadastré ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352, d'une superficie totale de 2 518m², situé zone d'activités Les Maisons blanches à Limalonges (79 190)



Motif :

Date de réitération par acte authentique erronée

Clause de réitération proposée : Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devra intervenir avant le **30 juin 2024** (au lieu de 31 décembre 2023). Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties sont libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession sera caduque

Prix : 17 000 € hors taxes et hors frais ; soit environ 6,75 € HT/ HF par m² de terrain. Le taux de la TVA applicable à cette cession est de 20 % en sus, soit un montant de 3 400 €. La vente totale sera par conséquent à **20 400 € TTC**

Attractivité économique et juridique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

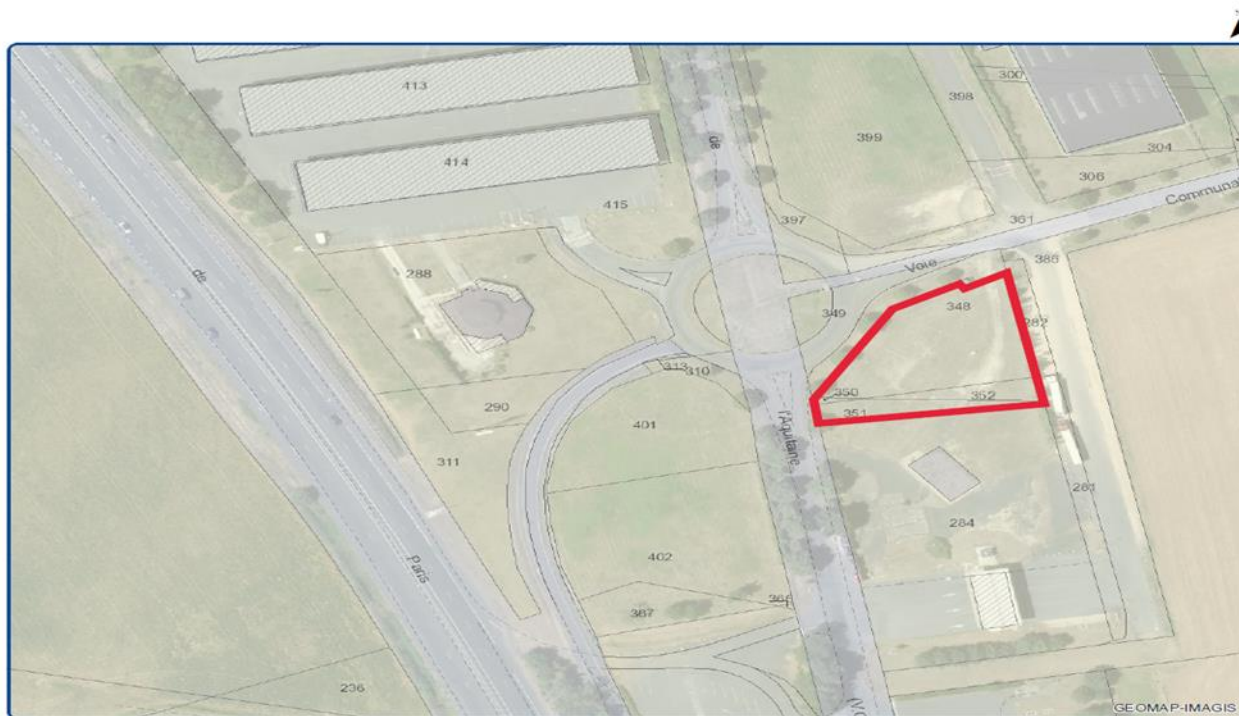
Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

5. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)



E 0 10 20 30 40 m

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

Attractivité économique et juridique

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

5. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

Le Bureau communautaire est invité à :

- RETIRER la délibération n°B30_03_2023_03 du 30 mars 2023 autorisant la vente des parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération, pour un ensemble immobilier d'une superficie de 2 518m² constitué des parcelles cadastrée ZR0348 (1 920m²), ZR0350 (14m²), ZR0351 (314m²) et ZR0352 (270m²), sis à Limalonges – zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 17 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 6,75€ HT-HF /m² de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DÉCIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2023 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

6. Association Solidarité Paysans - Attribution subvention 2023

Contexte : Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans Poitou-Charentes pour l'année 2023

Objet de l'association : Accompagnement des agriculteurs en difficultés notamment concernant les sujets économiques, juridiques, sociaux, administratifs et techniques

Montant de la subvention : 4 500 €

Bilan des agriculteurs accompagnés sur Mellois en Poitou en 2022 :

95 fermes accompagnées en Deux-Sèvres, dont 18% sur le territoire du Mellois en Poitou ➡ **17 fermes**

6. Association Solidarité Paysans - Attribution subvention 2023

Vu l'avis favorable de la réunion des Vice-présidents du 12 octobre 2023,

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'octroi d'une subvention de 4 500 € à l'association Solidarité Paysans Poitou-Charentes pour l'année 2023 dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2023 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame SYLVIE COUSIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

7. Conventions de participations financières avec les communes ayant mis en place des Pass pour l'accès aux équipements communautaires

Contexte : Mise en place d'une convention cadre avec les communes souhaitant intégrer le dispositif Pass'Sport



Convention 2023-2024 / 2024-2025

Modalités de remboursement : La communauté de communes déduit du montant de la cotisation le montant du Pass pour les activités d'apprentissage et de perfectionnement de la natation (Aqua Base et Aqua Plus en perfectionnement). La commune rembourse à la communauté de communes le différentiel correspondant à la somme des Pass octroyés

7. Conventions de participations financières avec les communes ayant mis en place des Pass pour l'accès aux équipements communautaires

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le remboursement par les communes qui en feraient la demande du différentiel correspondant à la somme des Pass octroyés.
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention cadre 2023-2024/2024-2025, ci-annexée, avec les communes souhaitant intégrer ce dispositif.

SERVICES TECHNIQUES

8. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melle (79500) - A travaux

Contexte de passation du marché :



- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage : Une compétence obligatoire de la communauté de communes
- Aire d'accueil située sur la commune de Melle : Une aire identifiée par le schéma départemental
- Destruction de cette aire d'accueil par vandalisme
- Dépôt de déclaration d'urbanisme accordée le 20 décembre 2022
- Contrat de maîtrise d'œuvre signé en novembre 2022
- Dégradation du poste transformation entraînant son déplacement :
 - Coût : 66 500 € HT + 15 700 € HT (PSE) soit un total de 82 200 € HT. Une solution pérenne, à la charge d'ENEDIS a été proposée. Les PSE correspondantes ne sont plus pertinentes.

Services techniques

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



8. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melle (79500) - Attribution des marchés de travaux

Rappel du budget prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Etudes préalables	1 500	Etat - Plan de relance	51 223
Coût MOE et BET	29 400		
Coût BE structure	1 400		
CT - SPS	4 250		
Coût travaux (Phase DCE)	300 000	FCTVA	74 320
Gardiennage	35 000	Communauté de communes	327 517
Imprévus, révisions et publicité	6 000		
TOTAL HT	377 550		
TOTAL TTC	453 060		453 060

8. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melle (79500) - Attribution des marchés de travaux

Rappel des caractéristiques du marché :

Objet du marché : Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Forme du marché : Marché passé en procédure adaptée (MAPA)

Type de prix : Forfaitaire

Durée : 5 mois dont 1 mois de préparation

Montant estimatif : 295 124,76 € HT (hors prestations supplémentaires éventuelles)

Allotissement : Le marché comporte 6 lots

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

8. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melle (79500) - At travaux

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



Proposition d'attribution :

Il est proposé, au vu de l'analyse des critères définis dans le règlement de consultation d'attribuer les marchés comme suit :

Numéro et intitulé du lot	Entreprise attributaire	Montant de l'offre retenue en € HT	Suite donnée
LOT N°1 GROS ŒUVRE	EMC	118 236,05 €	Attribution offre de base – PSE non retenues
LOT N° 2A MENUISERIE EXT ACIER PVC	PETRAU	44 763,68	Attribution offre négociée n°2 sans grille ni volet – PSE non retenue
LOT N°2B MENUISERIE INT. - CLOISONS - PLAFONDS	BOURDEAU	12 920,00 €	Attribution offre de base
LOT N°3 PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS	ARMONIE DECO	17 292,66€	Attribution offre base
LOT N° 4 ELECTRICITE	EEAC	69 538,65 €	Attribution offre base – PSE non retenue
LOT N°5 PLOMBERIE SANITAIRE / VENTILATION	SARL SEGUIN	44 331,81€	Attribution offre de base
LOT N°6 GESTION ENERGIE	WA CONCEPT	16 878,60 €	Attribution offre base

TOTAL MARCHES HT

323 961,45€

Bureau communautaire - 19 octobre 2023



Services techniques

- Intervention de M. Gilles Pichon

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



8. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melle (77500) - Attribution des marchés de travaux

Information sur le marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Melle :

- La communauté de communes a fait le choix de confier la gestion, la régie et l'entretien de cette aire à un prestataire privé
- Le marché est attribué à l'entreprise :

VAGO, située à LA TESTE DE BUCH (33260)

Pour un montant de 47 560,64 € HT par an soit 57 072,76 € TTC par an

Pour un montant total sur les 4 ans potentiels de 190 242,56 € HT soit 228 291,07 € TTC

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



8. Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melle (79500) Attribution des marchés de travaux

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer les marchés de travaux suivants :

- **Lot 01 : Gros Oeuvre à l'entreprise EMC – 4 Route de Longré – 79110 LOUBILLE pour un montant de 118 236,05 € HT ;**
- **Lot 02A : Menuiseries extérieures acier et PVC à l'entreprise MENUISERIES PETRAU – Rue de la Brosserie – ZA de Baudroux – 79500 MELLE pour un montant de 44 763,68 € HT ;**
- **Lot 02B : Menuiseries intérieures / Cloisons / Plafonds à l'entreprise BOURDEAU – ZA Bel Aire – 79370 VERRINES-SOUS-CELLES pour un montant de 12 920,00 € HT ;**
- **Lot 03 : Peinture / Revêtements de sols à l'entreprise ARMONIE DECO- 272 Rue du Pied Griffier – 79180 CHAURAY pour un montant de 17 292,66 € HT ;**
- **Lot 04 : Electricité à l'entreprise EEAC – 68 Avenue de Niort – 79370 CELLES-SURBELLE pour un montant de 69 538,65 € HT ;**
- **Lot 05 : Plomberie sanitaire / Ventilation à l'entreprise SEGUIN & Fils – 43 Route de Poitiers – 79500 SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE pour un montant de 44 331,81 € HT ;**
- **Lot 06 – Gestion énergie à l'entreprise WA CONCEPT – 47 Rue Lagrua – Bât B – 3ème étage – 33260 LA TESTE-DE-BUCH pour un montant de 16 878,60 € HT.**

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

9. Mise à disposition d'un salarié apprenti animateur sportif par le Groupement d'employeurs Sport et animation 79 (GESA 79) au bénéfice du service "piscines" de la direction de l'animation sportive

Affectation : Service "piscines" de la direction Animation Sportive

Poste : Animateur sportif en apprentissage

Période : Du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Coût : 9 875,25 € pour l'ensemble de la période (soit un montant 3 291,76 € au titre de l'exercice 2023 et 6 583,49 € au titre de l'exercice 2024) et comprend le coût lié à l'emploi et les frais annexes tels que la participation annuelle au fonctionnement du groupement

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

9. Mise à disposition d'un salarié apprenti animateur sportif par le Groupement d'employeurs Sport et animation 79 (GESA 79) au bénéfice du service "piscines" de la direction de l'animation sportive

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le recours à la mise à disposition d'un animateur sportif, salarié apprenti, par le GESA 79, pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, pour un coût total de 9 875,25 €, au bénéfice de la direction de l'animation sportive.
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition d'un animateur sportif par le GESA 79, et tout autre document afférent.

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

10. Mise à disposition d'un salarié animateur périscolaire par le Groupement d'employeur Sport et Animation 79 (GESA 79) au bénéfice de la direction de l'éducation

Affectation : Service des affaires scolaires de la direction de l'Éducation

Poste : Animateur périscolaire pour l'animation de TAP des écoles de Celles-sur-Belle, Verrines-sous-Celles et Montigné

Période : Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Coût : 8 276,48 € pour l'ensemble de la période (soit un montant 3 272,96 € au titre de l'exercice 2023 et 5 003,52 € au titre de l'exercice 2024) et comprend le coût lié à l'emploi et les frais annexes tels que la participation annuelle au fonctionnement du groupement

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

10. Mise à disposition d'un salarié animateur périscolaire par le Groupement d'employeur Sport et Animation 79 (GESA 79) au bénéfice de la direction de l'éducation

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le recours à la mise à disposition d'un animateur périscolaire par le GESA 79, pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, pour un coût total de 8 276,48 € au bénéfice de la direction de l'éducation.
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention de mise à disposition d'un animateur périscolaire par le GESA 79, et tout autre document afférent.

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

11. Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Contexte : Renouvellement de la convention territoriale globale des services aux familles avec la CAF79, la MSA Poitou pour une durée de 5 ans



**Convention
2023-2027**

Objectif : Renforcer les coopérations et contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

Champs d'actions :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap
- Accompagnement social

Education – Enfance jeune

Madame Marylène PICARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

11. Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Enjeux pour 2023-2027 :

- **Enjeu 1** : Piloter et valoriser la coopération
- **Enjeu 2** : Accompagner les parcours socio-éducatifs
- **Enjeu 3** : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services

Nécessité de travailler ces enjeux avec les partenaires territoriaux afin d'obtenir une vision stratégique du territoire et des orientations déclinées en fiches actions

Education – Enfance jeunesse

Marylène PICARD

Gouvernance proposée :

- Intervention de Madame

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

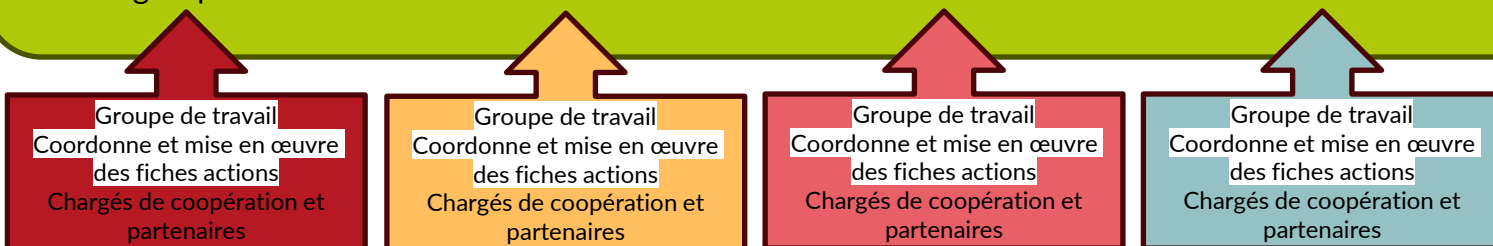
S²LO

Comité de pilotage – COPIL

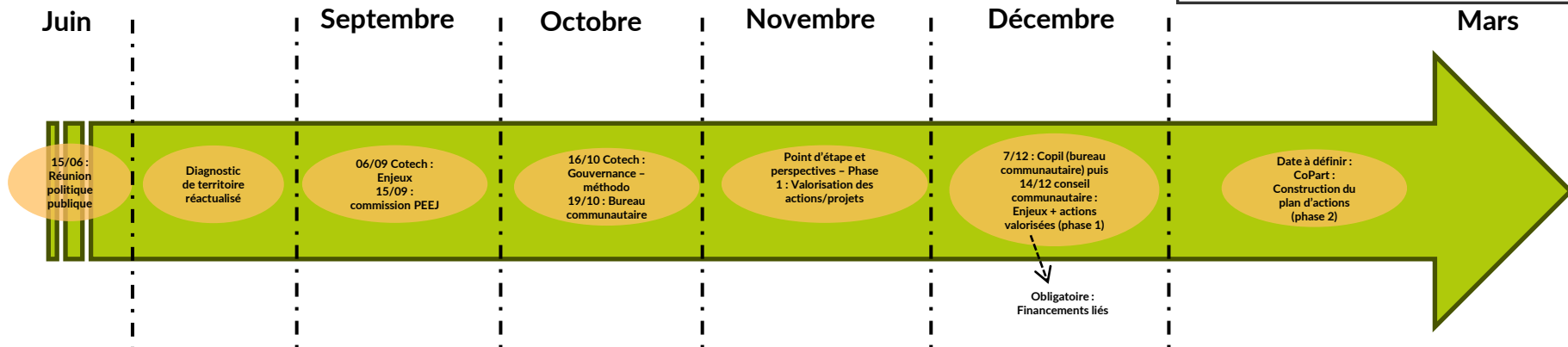
- ✓ Qui : **Bureau communautaire**
+ chargés de coopérations (binôme éducation + 1 par autre direction concernée)
- ✓ Quoi : Instance de décision

Comité technique partenarial

- ✓ Qui : Les chargés de coopérations
+ les partenaires qui participent aux actions de la CTG
- ✓ Quoi : Instance de proposition et de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation
- ✓ Sous groupe de travail :



Rétroplanning :



Pour lancer le travail collaboratif avec les partenaires institutionnels, élus, associations, agents, usagers et/ou habitants, une rencontre sera organisée afin de présenter la démarche, la méthodologie engagée pour construire le plan d'actions et l'articulation entre les dispositifs que sont la Convention Territoriale Globale et le Projet Educatif de Territoire.

11. Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la démarche engagée pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale et validée par la commission des élus Éducation ;
- **VALIDER** la stratégie proposée au travers des trois enjeux, de la gouvernance et du projet de rétroplanning proposés pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 9 novembre 2023 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Sauzé-Vaussais
- Jeudi 16 novembre 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Lezay
- Jeudi 7 décembre 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231207-B07_12_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

